



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Maître/maîtresse d'internat

Code fonction

4.05.007

2. But de la fonction

Diriger et surveiller des élèves de l'enseignement secondaire. Organiser la vie au sein de l'école et les activités parascolaires.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la surveillance générale d'élèves de l'enseignement secondaire, en dehors des heures de classe, durant les repas, et la surveillance certains soir de l'étude obligatoire;
- la répartition des internes, en début d'année, dans les chambres et les dortoirs, éventuellement, le placement chez l'habitant; l'obtention de l'adhésion à des règles de vie collective harmonieuse;
- l'organisation de la vie des élèves au sein de l'école et, plus particulièrement, la répartition et le passage par rotation dans les différentes sections de travail, compte tenu de leur qualité d'interne ou d'externe;
- l'organisation des loisirs et des activités parascolaires;
- le contrôle de présence, de la ponctualité et de la santé physique et mentale des élèves, avec rapport à la direction et, éventuellement, aux services de l'office de la jeunesse en cas de déficiences physique ou mentale ou d'autres anomalies;
- l'application des consignes de sécurité; premiers soins en cas de malaise ou d'accident, acheminement de l'élève chez le médecin ou à l'hôpital;
- l'activité de maître ou maîtresse de classe;
- l'accomplissement de tâches administratives découlant de la fonction.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	D	H	B	G	Cl. max. 14
Points	26	13	42	8	41	Total 130